



DEMOKRATESCH
PARTEI

Luxembourg, le 19 février 2018

Confédération Générale de la Fonction Publique
Monsieur Steve Heiliger, Secrétaire Général
Monsieur Romain Wolff, Président Fédéral
488, Route de Longwy
L-1940 Luxembourg

148-150, bd de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Tel. : 22 10 21
Fax : 22 10 13

dp@dp.lu
www.dp.lu

Concerne : Votre courrier du 15 janvier 2018

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Président Fédéral,

Suite à votre courrier du 15 janvier 2018, nous tenons tout d'abord à rappeler que la réforme de la fonction publique, et donc notamment l'augmentation des années de stage et la réduction simultanée du salaire des stagiaires à 80%, 80% et 90%, est le fruit d'une négociation et d'un accord conclu entre le gouvernement précédent et votre confédération. Selon le principe du « pacta sunt servanda » ainsi que dans l'intérêt du respect d'accords négociés, le Parti Démocratique a voté en faveur de la loi mettant en œuvre la réforme de la fonction publique.

Cependant, le DP est d'avis qu'une fonction publique de qualité est un facteur essentiel du succès de notre pays et nous sommes convaincus qu'il existe un besoin de renforcer, mais aussi de réformer le système actuel. La fonction publique doit impérativement être capable d'accompagner le développement du pays au niveau démographique, mais aussi au niveau des avancés technologiques.

Le DP déplore la situation de pénurie dans certains domaines, où les postes nécessaires sont accordés, mais pas occupés par manque de candidats. Le DP regrette qu'une grande partie des stagiaires sont engagés dans leur fonctions respectives sans avoir pu bénéficier d'une formation adéquate et spécifique pour ces postes et sans avoir l'accompagnement et l'encadrement professionnel comme prévu dans l'accord conclu en 2011.

En outre, le DP constate que l'offre de formations durant les trois années de stage ne correspond pas aux tâches que devra accomplir le fonctionnaire dans sa carrière. Il en résulte que le stagiaire, qui en principe a déjà été bien formé lors de son parcours d'éducation, est occupé pendant trois ans par des formations qui ne sont pas nécessairement adaptées à sa fonction. Le DP estime donc nécessaire de revoir le contenu du stage et de réduire sa durée de manière



DEMOKRATESCH
PARTEI

148-150, bd de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Tel. : 22 10 21
Fax : 22 10 13

dp@dp.lu
www.dp.lu

substantielle. En effet, la transformation digitale et l'évolution permanente de l'environnement de travail nécessitent des adaptations tout au long de la vie active afin d'acquérir de nouvelles compétences et de mettre à jour les connaissances acquises.

Le DP suggère une réduction et une réforme de la période de stage, tout en instaurant une formation continue tout au long de la carrière du fonctionnaire, qui permettra une amélioration de la qualité de la formation des fonctionnaires. Nous sommes d'avis qu'il faudra également introduire un système de formation qui est « sur mesure », donc adapté aux besoins concrets des candidats tout en tenant compte de leurs compétences individuelles. Une réforme approfondie de « l'Institut national d'administration publique » s'impose à notre avis, comme il nous semble aussi inévitable d'aborder la question d'une réforme du système de recrutement en général. Le DP propose d'analyser la création d'une véritable « Ecole d'Administration » qui pourrait fonctionner en étroite collaboration avec différents partenaires et ainsi offrir des cycles de formation post-secondaire adaptés aux besoins de la fonction publique du pays.

La fonction publique luxembourgeoise a toujours réussi à attirer d'excellents talents, qui avec leur engagement et leur dévouement ont contribué à la richesse de notre économie et de notre société. Le DP est persuadé qu'une amélioration du stage et de la formation continue contribuerait à une fonction publique encore plus efficace et plus adaptée aux réels besoins des fonctionnaires et des administrations d'un côté, et des administrés de l'autre côté. Dans ce contexte devraient également s'inscrire les discussions concernant les salaires initiaux des stagiaires.

Bien évidemment, le DP est d'avis que tout aspect d'une réforme de stage et ses modalités précises devraient faire objet de négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux représentant les agents de la fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Président Fédéral, l'expression de mes sentiments distingués.

Corinne Cahen
Présidente